



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25035635

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

05-03-2025

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

Greffe

N° d'entreprise : **0441 320 997**

Nom

(en entier) : **CARLIER M. et Fils**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Neuve Chaussée 92 à 7600 Péruwelz**

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/01/2025 :

Première résolution : renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée constate que les mandats des trois administrateurs sont arrivés à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des voix, de ratifier les actes de gestion posés par ceux-ci depuis l'échéance précitée et de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Willems André ;
- Monsieur Willems Christian ;
- Monsieur Willems Steve ;

Les mandats sont renouvelés à compter du jour de leur échéance pour une durée de six ans qui expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2028.

Monsieur Willems Christian, Monsieur Willems André et Monsieur Willems Steve acceptent les mandats qui leur sont conférés. Les administrateurs élisent Monsieur Willems Steve en tant que président du conseil d'administration et lui confient la fonction de délégué à la gestion journalière.

Deuxième résolution : mandat en vue du suivi de l'accomplissement des formalités de publication

L'assemblée décide, à l'unanimité, de donner mandat à la SRL Roland, Bloquiau & associés avec faculté de substitution à tout employé exerçant en son sein, ayant son siège à 7060 Soignies, Rempart du Vieux Cimetière 5, numéro d'entreprise 0809.149.254, RPM Hainaut (Division Mons), qui accepte, pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles pour l'exécution des résolutions de la présente assemblée, en ce compris, sans en être toutefois limité, toutes les formalités auprès du Registre des personnes morales, auprès de la Banque carrefour des entreprises, ainsi que pour toutes publications (telles qu'aux annexes du Moniteur belge).

Van Overbeke Mathieu,
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2025 - Annexes du Moniteur belge